



EUROMAF Belgique est la filiale d'une mutuelle d'assurance indépendante, la MAF, créée en France il y a plus de 75 ans par des architectes pour des architectes. La relation d'EUROMAF avec ses adhérents est le fruit d'une longue histoire commune, empreinte de la spécificité de l'assurance mutuelle.

*p. 2 & 3*

EUROMAF assure en toute sécurité et avec transparence votre activité professionnelle.

*p. 4, 5, 6, 7*

**euromaf**

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens  
Verzekering van de Europese Ingenieurs en Architecten



## Un esprit au service d'une passion

EUROMAF Belgique est la succursale belge d'EUROMAF, filiale de la MAF, première société d'assurance française destinée aux concepteurs du bâtiment. La MAF est depuis plus de 75 ans la mutuelle des architectes gérée par les architectes. Sa solidité financière est un gage de confiance : 162,4 millions de capitaux propres, 25 826 sociétaires, 44 milliards d'euros de travaux déclarés en 2007.

L'objectif des 200 COLLABORATEURS du groupe MAF est de permettre aux architectes et concepteurs d'exercer leur métier sereinement en assurant efficacement leur défense. Pour les architectes, la garantie de leur responsabilité professionnelle constitue en effet la contrepartie nécessaire à leur liberté de création.

Le Conseil d'administration assure le lien entre les intérêts des adhérents et les services de leur mutuelle d'assurance : 12 architectes en activité assument leur mission en représentant leurs pairs à titre bénévole. Outre leur participation aux réunions mensuelles du Conseil d'administration, ils s'attachent, au sein de différentes commissions, à impulser réflexions et orientations qui permettent à la MAF et à EUROMAF d'apporter des réponses concrètes, justes et personnalisées, aux attentes des assurés.



## Trois axes stratégiques pour l'avenir

Les administrateurs sont impliqués dans une réflexion stratégique : ils ont défini trois axes majeurs pour l'avenir de la mutuelle :

- **ÊTRE QUOTIDIENNEMENT AU SERVICE DES CONCEPTEURS** : la spécialisation et la mobilisation des ressources humaines et financières sont dédiées à la défense des architectes et de leurs partenaires.
- **ÊTRE INDÉPENDANT** pour que soit garantie la maîtrise des règles de souscription et de règlement équitable des sinistres.
- **ÊTRE UN ACTEUR EUROPÉEN** reconnu.



## EUROMAF en Europe

Présente dans plusieurs pays d'Europe, EUROMAF adapte ses compétences et savoir-faire aux spécificités de chaque pays et aux lois et réglementations qui y régissent la profession d'architecte.

Ainsi, 14 000 architectes en Allemagne et en Autriche, 1 600 en Belgique et au Luxembourg sont assurés par EUROMAF. De plus, en Espagne, 8 900 polices de chantiers sont actives auprès d'architectes adhérents de la mutuelle d'assurance des architectes espagnols, ASEMAS, second actionnaire d'EUROMAF.



## La MAF et EUROMAF, leader sur leur marché

La solidité financière doit être sans faille, elle permet de faire face aux évolutions de normes européennes de plus en plus exigeantes, et de garantir aux assurés une protection pérenne.



## Les atouts

### PROXIMITÉ

Notre organisation compacte favorise la qualité des prestations et permet de rester au plus près des préoccupations des adhérents.

### RÉACTIVITÉ

Les équipes de la MAF et d'EUROMAF interviennent rapidement pour instruire les dossiers de sinistres et aider les adhérents à faire face aux situations difficiles.

### EFFICACITÉ

Grâce à cette communauté d'esprit avec les concepteurs du bâtiment, aux compétences et au savoir-faire des équipes soutenues par un réseau d'experts et d'avocats spécialisés, et aux relations personnalisées avec chaque adhérent, nous proposons une protection optimale.



## Notre raison d'être : défendre les adhérents

La solidité de votre assureur est votre première sécurité.  
Pour servir cette stratégie :

### ■ PRÉVENTION

Protéger, c'est d'abord prévenir. Une veille permanente est destinée à alerter les adhérents sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés. Des conseils pratiques leur sont donnés afin d'éviter d'éventuels litiges.

### ■ CONSEILS

Face aux risques professionnels encourus, la MAF et EUROMAF aident les concepteurs à y voir plus clair.  
Conseils et informations sont au coeur de la mission de la mutuelle.

### ■ PROTECTION

Notre offre de solutions d'assurances professionnelles garantit une protection optimale qui permet de travailler sereinement.



## EUROMAF, une garantie complète, transparente et compétitive

### Une couverture complète

Le contrat EUROMAF couvre tous les aspects de votre activité professionnelle d'architecte :

- **les responsabilités contractuelles et extra contractuelles** : ce sont les mises en cause de votre responsabilité pour des dommages causés à des tiers par une faute commise dans l'exécution de vos missions.
- **les responsabilités civiles dites « exploitation »** : ce sont les mises en cause de votre responsabilité pour des dommages causés à des tiers par une faute commise à l'occasion de l'exécution de votre activité professionnelle.
- **A noter** : le personnel et les collaborateurs indépendants de votre bureau bénéficient de l'ensemble de ces couvertures.
- **En cas de participation momentanée à une société** : votre responsabilité peut être assurée par le contrat EUROMAF. Cette couverture est soumise à une déclaration préalable à EUROMAF qui, pour votre sécurité, vérifiera l'étendue des garanties offertes par les autres associés.

## Le contrat EUROMAF vous apporte une garantie pour toute la durée de l'activité...

Vous êtes couverts pour tous les dommages (donnant lieu à réclamation) qui surviendraient pendant la durée de votre contrat. De plus, vous resterez garantis par EUROMAF aux conditions légales pour les réclamations dans les trois ans de la résiliation.

## ...et vous protège au delà de votre cessation d'activité

De même, votre garantie s'applique aussi pour tous les sinistres survenant dans les dix ans de l'omission du tableau des architectes. Enfin, conscient des risques les plus lourds de votre activité, EUROMAF prévoit des garanties en cas de dépassement fautif de budget.

## Une volonté de transparence

### Pour mieux protéger vos droits

Les conditions générales d'EUROMAF précisent les situations qui pourraient conduire à des défauts de garanties. A titre d'exemple, EUROMAF a introduit une définition du « contrôle minimum de chantier » (au moins une visite tous les 8 jours de travaux prestés).

Certains assureurs définissent la faute grave par la « non-exécution du contrôle de chantier au sens de la loi du 20 février 1939 ». C'est ainsi que ces derniers abandonnent l'assuré à la sévérité de jugement dont ils font l'objet dans les rapports d'experts judiciaires ou par les tribunaux.

Ils ne procurent pas à l'architecte la sécurité juridique qu'il est en droit d'espérer : celui-ci devra parfois attendre l'issue d'une longue procédure judiciaire pour savoir si sa garantie est acquise ou non.

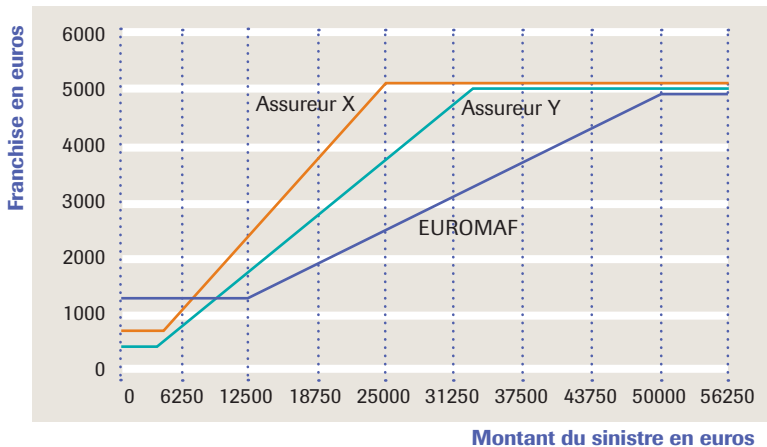
Au contraire, EUROMAF lève toute ambiguïté quant à la définition de ce qu'elle considère comme contrôle régulier de chantier, sans pour autant sanctionner aveuglément l'architecte qui a, occasionnellement, contrôlé un chantier le 9<sup>e</sup> jour après sa visite précédente.

EUROMAF a renoncé à des définitions imprécises.

## Des franchises avantageuses

Les franchises prévues dans le contrat EUROMAF présentent de nombreux avantages pour l'architecte :

- Elle n'est calculée que sur le montant de l'indemnité
- Elle est payée à la partie adverse
- Elle n'est pas applicable sur les frais de défense
- Elle n'est pas applicable sur la responsabilité civile exploitation
- Elle n'est pas payable par anticipation par l'assuré avant l'établissement définitive de sa responsabilité (amiable ou judiciaire).



Ce graphique montre que la franchise du contrat EUROMAF est moins élevée que celle de ses concurrents pour les sinistres entre 6 000 € et 50 000 €, qui sont les plus nombreux.



## Un bon rapport sécurité/coût

Comparez tout ! Le contrat EUROMAF apporte à l'architecte toutes les garanties nécessaires à l'exercice de son activité en toute tranquillité. Les garanties accordées et les montants de franchises réclamés en cas de sinistres sont réellement adaptés à vos besoins.

La comparaison avec les autres acteurs du marché montre la compétitivité du coût de l'assurance pratiquée par EUROMAF.

- EUROMAF permet à ses assurés de bénéficier d'une longue expérience dans la gestion des sinistres liés à l'activité professionnelle de l'architecte. Des fiches d'informations juridiques sont périodiquement élaborées et diffusées.
- Le groupe auquel appartient EUROMAF est fort de plus de 75 ans d'expérience au service de la défense des architectes et concepteurs du bâtiment en Europe : une longue tradition de confiance et des fonds propres garants de votre sécurité sur le long terme, un pôle de défense dont vous bénéficiez !

Fidèle à la tradition mutualiste de sa maison-mère, EUROMAF adapte son contrat aux évolutions du marché et à la situation des architectes. Elle rencontre ses assurés lors de réunions et diffuse régulièrement des fiches d'informations juridiques.

**Pour en savoir plus,**  
téléphonez à vos correspondants EUROMAF : **00 32 2 213 30 70**



## Contact

EUROMAF Belgique est une structure spécialisée en assurance construction qui assure la défense des concepteurs dans le cadre des réclamations auxquelles ils sont exposés. Son équipe offre aux assurés un service prévenant et durable, dans le cadre de relations personnalisées.

Pour nous contacter :

**Tancha ter Braake**

EUROMAF Belgique

Boulevard Bischoffsheim, 11 bte 6 • B-1000 Bruxelles

Tel. 00 32 2 213 30 70 • Fax 00 32 2 503 36 84

[euromaf.be@euromaf.com](mailto:euromaf.be@euromaf.com)

[www.euromaf.com](http://www.euromaf.com)

**euromaf**

Assurance des Ingénieurs et Architectes européens  
Verzekering van de Europese Ingenieurs en Architecten

Boulevard Bischoffsheim, 11 bte 6 • B-1000 Bruxelles • Tél : 00 32 2 213 30 70 • Fax : 00 32 2 503 36 84  
Numéro d'entreprise : 478 841 983 – Succursale en Belgique  
*Société anonyme d'assurance au capital de 9 250 000 €*